



Assemblée Générale Ordinaire

du Mercredi 3 février 2010 - Rapport Moral

Notre association a terminé son 16^{ème} exercice au 31 Décembre 2009, et cette assemblée a pour but de vous en présenter le bilan.

Rappel des engagements de l'Association :

L'association agit dans le cadre de ses buts tels que définis dans les statuts révisés de 1997 (extrait ci-joint) et en toute indépendance politique, en s'impliquant dans des activités d'animation locale sur le quartier de Beauplan et de défense du cadre de vie localement mais aussi plus largement au niveau du Parc Naturel Régional.

« Vivre les Hauts de Saint-Rémy »

Statuts: Révision 11-97

Article 2: But de l'association

Créer une animation localisée sur le plateau de Beauplan, commune de Saint Rémy les Chevreuse, et favoriser les échanges entre ce quartier et les autres quartiers de Saint-Rémy.

Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des résidents en s'engageant:

- à protéger le cadre de vie
- à limiter les projets d'ensembles immobiliers sur la commune et les communes limitrophes.
- à contenir le flux des nouveaux véhicules sur le plateau..
- à exercer des activités de défense du patrimoine, de l'environnement, des sites et paysages.

Nous avons consacré beaucoup de temps cette année à notre cadre de vie. En effet, le dossier LIDL a suscité un grand mécontentement général, ensuite l'enquête publique sur le PLU a exigé une attention particulière, des échanges avec les associations, des rendez vous en mairie, puis rédactions de documents, un courrier adressé à l'équipe municipale et enfin rendez vous avec le commissaire enquêteur pour communiquer nos craintes quant au devenir de notre commune. Nous avons été suffisamment persuasifs puisque le rapport et les recommandations donnaient raison aux Saint Rémois. Malheureusement cela n'a pas été suivi d'effets.

Nous nous sommes alors retournés vers un avocat spécialisé dans l'urbanisme. Une rencontre Avocat et Présidente de l'Union des Amis du Parc a eu lieu en mairie pour « plaider » notre dossier auprès de la municipalité, et essayer d'obtenir un règlement moins permissif en cohérence avec une commune appartenant au Parc de la Vallée de Chevreuse.

Fin 2009, la municipalité a décidé d'accorder –mais uniquement sur le quartier de Beauplan- les constructions sur 1 seule limite séparative. C'est un 1er pas important mais insuffisant pour permettre à notre commune d'évoluer tout en conservant son identité.

Fonctionnement de l'association :

Cette année, notre association aura compté 78 familles membres, et un Conseil d'Administration de 7 membres qui se réunissait chaque mois.

Le bureau était composé d'une présidente (Martine MICHEL), d'un vice-président (Pierre TOUTON), d'une trésorière (Thérèse FERRÉ), et d'un secrétaire (Claude TREBEDEN).

Membre du Conseil d'Administration Évelyne DELPUECH, Florence BOUTES, Corinne TERRAIN.

Pour que l'action associative s'organise, celle-ci a été structurée autour des plusieurs projets qui ont été respectivement coordonnés par un ou plusieurs membres :

- **Brocante** : Évelyne ET Patrick DELPUECH,

Un grand merci à Jean-Claude BROZYNA qui cette année encore a peint les numéros des emplacements sur les trottoirs. Et à tous les courageux, bénévoles ou désignés volontaires qui ont assuré l'accueil du public dès potron-minet.

- **Sortie Cité des Sciences** : Sylvie ROUX, Martine MICHEL

- **Aménagement & Cadre de vie du Plateau** :

M. MICHEL, P. TOUTON, T. FERRÉ, C. TREBEDEN, F. BOUTES

- **Trésorerie** : Thérèse FERRÉ

- **UAP** : Martine MICHEL

- **Site WEB** : Régis BOUTES

- **Mailing list** : Patrice RAGOT

Brocante:

Quel succès ! Ce jour, nous étions nombreux à nous affaïrer avant l'aurore. 215 participants dont 12 professionnels étaient au rendez-vous pour se partager plus de 2 km de trottoirs. Les chineurs les plus chevronnés faisaient leur tour torche à la main.

Le soleil nous fut une fois de plus très favorable. Les visiteurs qui se sont arrêtés au stand de l'association le temps d'une pause pour boire un café, déguster une viennoiserie ou encore donner le biberon, nous ont fait part de leur satisfaction. En famille ou entre amis, certains avaient parcouru un long trajet pour l'occasion.

Malgré l'aire de stationnement, l'aide précieuse de la police municipale et de l'agent de parking recruté par l'association, tous les automobilistes n'ont pu se garer dans les règles (pour certains, à leur dépens !).

Nous avons pu noter un meilleur respect des consignes par les exposants à la fin de la journée. Les invendus étaient repartis avec leurs propriétaires.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cette belle journée

Animation :

CITE DES SCIENCES : 14 Mars 2009

L'exposition pédagogique et ludique « Crime – expo Enquête » a suscité un vif intérêt parmi les jeunes: à l'aide des différentes techniques de recherche scientifique, le visiteur devait expérimenter, observer, et retenir toutes les informations qui lui permettaient de découvrir l'assassin.

A la géode un film sur les dinosaures était proposé et les collisions cosmiques du planétarium nous ont offert en fin de journée un spectacle fabuleux tout en profitant des fauteuils bien moelleux qui nous ont permis de nous reposer après cette journée bien remplie.

36 personnes ont participé à cette sortie, alors que 52 places avaient été réservées par l'association. Dommage, compte tenu du prix très bas comprenant un transport aller/retour Beauplan.

Aménagement & Cadre de Vie : PLAN LOCAL D'URBANISME

Après les différentes discussions entre la mairie et les associations représentatives des quartiers, le conseil municipal a approuvé le 30.06.2009 le projet de PLU, **sans tenir compte de toutes les conclusions faites par le commissaire enquêteur**. Pourtant grâce à nos différentes interventions auprès de ce dernier, nous avons obtenu satisfaction pour que les dispositions jugées indispensables soient retenues dans son rapport . Notre demande concernait :

- Taille minimum pour les terrains constructibles
- Distance minimum entre les bâtiments sur une même parcelle
- Interdiction de construire des immeubles dans les quartiers pavillonnaires
- Définition des règles d'implantation des équipements publics et d'intérêt collectif.

VHSR a quand même obtenu :

- Le classement de Beauplan en zone UE, permettant l'abandon du projet d'installation LIDL à la place des garages RENAULT/PEUGEOT
- Maintien du COS à 0.30
- Autorisation de construire sur 1 limite séparative, ce qui empêche la construction de maisons de ville en continu.(Enquête publique en cours)
- Maintien du classement en Zone Agricole de la Plaine d'Aigrefoin.

Des points importants restent en suspens :

-Domaine de Chevincourt 80 hectares site classé :

Les anciennes constructions existantes (granges, bâtiments agricoles, serres), ont permis l'acceptation de « constructions sur l'existant » en divisant le terrain en plusieurs lots attribués à des particuliers et à des sociétés immobilières.

La protection de ce domaine -Espace boisé classé- n'a pas été respectée : abattage d'arbres, création de voies d'accès....

RD 938 - route de Versailles :

- Aménagement du trottoir du rond point de Cressely au carrefour de la rue de Paris,
- Création du rond point à la sortie de la rue des Buissons
- Aménagement de plateaux surélevés pour sécuriser le passage des piétons aux arrêts de bus Cabane et Total

Aménagement de la voirie à Beauplan

Après la phase d'essai d'implantation de places de stationnement à l'instigation de la mairie, et après certaines modifications d'emplacement demandées par les riverains, VHSR souhaite la mise en place d'une deuxième phase pour créer un aspect paysager sur l'ensemble de la voirie. (propositions faites depuis plusieurs années)

A la suite de l'approbation du PLU le 30.06.09, un collectif s'est formé autour de quelques personnes sous l'égide de l'association St Rémy Environnement pour adresser un recours gracieux au maire. Malgré les conseils d'un avocat spécialisé dans l'urbanisme, ce recours a été rejeté avant la fin de l'année, par la mairie. Un recours a été déposé auprès du tribunal administratif par des citoyens saint-rémois.

ENQUETE PUBLIQUE

Une nouvelle enquête publique a lieu en mairie du 25 janvier au 23 février 2010.

Une partie de l'enquête concerne le plateau de Beauplan :

- 1 - Autorisation de construire sur une seule limite séparative,
- 2 - Mise en conformité des documents d'urbanisme précisant que Beauplan ne fait pas partie du site inscrit de St Rémy Lès Chevreuse.

Votre participation en tant qu'habitant du quartier de Beauplan est indispensable pour ce 1er point qui permet de maintenir notre cadre de vie en espaçant les constructions.

NOUVEAU PÉRIMÈTRE DU PARC NATUREL

La décision du conseil régional qui imposait le rajout de 14 communes en plus des 62 qui avaient été proposées dans le projet de l'extension du P.N.R. de la Vallée de Chevreuse n'a pas été retenue par le conseil national de la protection de la nature.

Les 62 communes (46 en Yvelines + 16 en Essonne) à l'exception de 1 ou 2 sont d'accord pour faire partie du Parc malgré leurs différences en termes d'urbanisation et d'activités économiques.

Seront-elles prêtes à adhérer aux exigences et à respecter les règles du Parc ? Le challenge est de pouvoir prendre en compte le caractère qui définit le parc, à savoir conserver le coté rural et protéger son patrimoine, tout en favorisant une plus grande mixité sociale en cohérence avec les nouvelles communes entrantes.

Actuellement les tractations ont lieu entre le Parc et les municipalités pour délimiter les parcelles vouées à l'urbanisation. Le projet de la nouvelle charte arrive à son terme. Une enquête publique aura lieu au printemps prochain. Chacun de nous pourra prendre connaissance du dossier et y participer.

AERODROME DE TOUSSUS LE NOBLE

Depuis 2003 VHRS participe assidûment aux commissions consultatives de l'environnement créées pour trouver des accords entre différents partenaires : DGAC, ADP, représentants de l'État, associations pour réduire les nuisances

Force est de constater que le résultat de ces travaux est affligeant.

Le plan d'équipement de silencieux mis en place n'apporte pas les réductions sonores escomptées, en outre certains aéronefs sont trop vieux pour être équipés. On constate également qu'un certain nombre d'avions non répertoriés viennent d'ailleurs: vols touristiques, exercices, baptêmes de l'air etc.. et survolent nos communes le week-end.

Les plages de moindre bruit sont à peine respectées par un tiers des avions en circulation, les trajectoires ne sont toujours pas suivies, surtout lorsque la tour de contrôle est inactive faute de personnel. Aucun moyen d'observation et d'intervention efficace et incontestable pour identifier les appareils en infraction et appliquer les sanctions correspondantes.

A cela s'ajoute les survols des hélicoptères de plus en plus nombreux (16 000 en 2009) dont le trafic ne risque pas de se réduire puisque que l'Etat a annoncé la création de 4 plateformes supplémentaires en région parisienne. Toussus en fera certainement partie à cause de l'OIN de Saclay.

Un nouveau dispositif est expérimenté depuis le 24 septembre. L'objectif est d'obtenir une meilleure intégration des différents types d'aéronefs évoluant sur la plate-forme de Toussus : vol à vue, vol aux instruments et hélicoptères. Si l'expérimentation est positive il est proposé de créer une zone contrôlée autour de l'aérodrome et de revoir en profondeur les circuits. Cette modification en outre se doit de réduire les nuisances.

L'expérimentation se fera en 2 étapes 1) validation des nouveaux circuits et exploration des itinéraires d'entrée dans la future zone contrôlée 2) mise en place de la 1re phase si le retour d'expérience, si la sécurité aérienne avec les usagers et les contrôleurs est assurée, et si les riverains et les élus perçoivent une nette amélioration de leur environnement.

A cet effet un questionnaire proposé par le D.G.A.C. devait être diffusé par la municipalité aux riverains pour connaître les « ressentis » quant aux nuisances causées par les avions. VHRS a mis ce questionnaire en ligne sur son site, mais le manque de communication de la part des élus n'a pas permis de mener à bien cette enquête. Nous serons plus vigilants lors de la 2e consultation qui aura lieu au printemps prochain.

En conclusion de ce bilan, je souhaite, au nom du Conseil d'Administration, remercier l'ensemble des personnes qui se sont impliquées dans les animations et sorties, avec bienveillance et toujours de bonne humeur, et celles qui m'ont soutenue pour gérer des dossiers plus délicats dans le souci de permettre à notre quartier et à notre commune d'évoluer sans pour autant perdre sa spécificité qui nous a incités à nous installer dans cette région.

En ce début d'année, le Conseil d'Administration se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux.
Bien cordialement,

Martine MICHEL, Présidente

OPERATION D INTERET NATIONAL (O.I.N.)

Massy Palaiseau Saclay St Quentin Versailles Satory.

Après avoir défini, en mars 2009, le périmètre de l'OIN, l'État a choisi de créer l'établissement public Paris-Saclay dans le cadre de la loi sur le « Grand Paris » qui permet de prendre la main sur l'aménagement de territoires dits stratégiques de la région IDF, dont le plateau de Saclay.

- Création de la « **Société du Grand Paris** », établissement public national, qui sera chargée de réaliser le « Réseau de transport d'intérêt national du Grand Paris ». Métro automatique programmé desservant une vingtaine de gares dont une au cœur du plateau, ainsi que l'aménagement autour des gares.

-Création de l'**établissement public « Paris-Saclay »**, chargé de l'aménagement du territoire dont la gouvernance échappe totalement aux maires et aux habitants de la zone.

- Création sur le plateau de Saclay d'une « **zone de protection naturelle, agricole, paysagère et forestière** » délimitée par un décret en Conseil d'État. Le projet initial prévoyait une surface de 1800 ha dont seulement 800 ha agricoles. Toutefois après multiples interventions des associations, il semblerait que le Président Sarkozy ait l'intention de ne pas toucher aux 2300 ha de terres agricoles prévus initialement dans le schéma directeur établi par la Région.

- **le Plan Campus** vise à regrouper sur le plateau un ensemble d'établissements d'enseignement et de recherche autour de ceux déjà implantés. L'utilité du transfert de l'université d'Orsay est toutefois contestée par les associations et les utilisateurs, pour des raisons de coût et de commodité de transport.

La grande absente est la concertation. Le projet multiplie les dérogations, les mesures d'exception. Les libertés locales sont méprisées et les élus ont un pouvoir illusoire en matière d'urbanisme puisque « l'intérêt national » permet d'imposer la réalisation des opérations nécessaires à la mise en œuvre des orientations retenues.